



Préambule :

Dans le cadre de sa mission, la Société Centrale Canine soutient et encourage la recherche du grand gibier blessé par la promotion et l'utilisation du chien de chasse de race éduqué pour cette discipline. L'épreuve de qualification a pour but premier de permettre l'évaluation de l'équilibre et des qualités demandées pour la recherche du grand gibier blessé chez les chiens de chasse présentés, quelle que soit leur race.

Cette épreuve de Travail est ouverte aux chiens de chasse de tous les Groupes de Races.

L'examen est obtenu par la réussite des quatre exercices qui le composent. Le travail de quête et de pistage doit rester primordial dans l'évaluation globale et pour la réussite à l'épreuve.

Le travail des chiens sera jugé selon le style inhérent à chaque race.

Cette épreuve ne peut se substituer aux épreuves de sélection des Clubs de Race, sans accord ferme entre les Clubs concernés et la Société Centrale Canine.

Organisation

Toute épreuve multi – races, pour pouvoir être organisée, doit figurer au calendrier officiel de la Société Centrale Canine. Son organisation est soumise à l'accord préalable des Associations Canines Territoriales / Départementales concernées, et de la Commission T T CR qui enregistre et établit le calendrier de Travail de l'année suivante, avant validation par le Conseil d'Administration de la Société Centrale Canine.

L'Épreuve multi-races peut être organisée par :

- **Les Associations Canines Territoriales** / Départementales.
- Les Clubs de Races affiliés à la Centrale Canine.
- Sous couvert d'une ACT ou d'un Club de Race, les Associations de promotion de la recherche du grand gibier blessé reconnues par la Société Centrale Canine.

L'organisateur indiqué est seul responsable de la manifestation et se doit d'obtenir en préalable l'ensemble des autorisations officielles nécessaires à la tenue et au déroulement de l'épreuve.

De même, l'organisateur désigné doit transmettre dans les délais convenus, les résultats complets de l'épreuve au Service compétent de la Société Centrale Canine pour validation, et aux clubs des races concernées et associations de promotion de la recherche organisatrices pour information.

Pour les organisations dites « conjointes », un organisateur unique devra être désigné.

Aucun membre de l'organisation ne peut présenter un chien à l'épreuve organisée.

Deux chiens maximum pourront être présentés par conducteur ou propriétaire.

Seuls les Juges inscrits pour cette discipline sur la liste officielle de la Société Centrale Canine pourront officier et statuer.

Le concours de Juges étrangers est soumis à l'accord préalable de la Société Centrale Canine selon les modalités convenues.

Le Jury devra être composé au minimum d'un Juge Qualifié et d'un Juge Stagiaire.

Les frais des Juges sont à la charge de l'organisateur.

Admission

L'épreuve est réservée aux chiens de race ayant un certificat de naissance L.O.F / Pedigree F.C.I qui devront avoir 12 mois révolus le jour de l'épreuve. Le concurrent devra être en possession de la Licence de Travail de la CTTCR, du Carnet de Travail (préalable obligatoire à son inscription) et du carnet de vaccination à jour pour le chien présenté.

L'organisateur est en droit de limiter et de refuser des inscriptions. Le nombre maximum de 8 chiens est admis par groupe de Travail, sans toutefois excéder 16 chiens au total pour l'épreuve. Le cas échéant, une répartition judicieuse en nombre et races des groupes de Travail constitués est recommandée (deux au minimum).

Le matin de l'épreuve après l'appel des concurrents, le tirage au sort des pistes s'effectuera par groupe de Travail constitué dans l'ordre d'arrivée des inscriptions. Le rappel succinct du Règlement sera effectué par le Président du Jury.

La participation des chiennes en chaleur est tolérée. Les propriétaires devront impérativement le signaler au plus tard le matin de l'épreuve à l'organisateur et au président du Jury. Ces chiennes devront être isolées afin d'éviter de perturber les autres chiens.

Les frais d'engagement à l'épreuve ne seront pas remboursés lorsque le désistement intervient après la date limite d'inscription. De même, en cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve avec remboursement des frais d'inscriptions. L'épreuve ne peut se tenir en temps de neige.

L'organisateur devra faire parvenir pour homologation les résultats complets de l'épreuve sous huit jours à la Société Centrale Canine ; les résultats d'ensemble étant consignés et validés par le Président du Jury dans le Carnet de Travail.

Réclamations

Toute réclamation du Jugement devra être formulée le jour même de l'épreuve après la proclamation des résultats, accompagnée d'un chèque de trois fois le montant de l'engagement, au responsable de l'organisation. L'organisateur transmettra dans les trois jours la réclamation avec copie des résultats de l'épreuve et d'un rapport circonstancié au Président de la CTTCR de la Société Centrale Canine. Après avis de cette Commission, la réclamation sera examinée et tranchée par la Commission des Litiges de la Centrale Canine et sera sans appel, même pour les cas ne figurant pas au présent règlement. Si la réclamation n'est pas reconnue fondée, le montant déposé restera acquis à l'organisateur.

Principes de l'Epreuve – Règlement

EXERCICE	EVALUATION
Stabilité comportementale - Coup de feu	Admis ou Eliminé
Quête des indices	Pénalité possible (-1 point) + un rappel éventuel
Pistage de la voie	Notation de 0 à 4
Comportement devant le gibier mort	Pénalité possible (-1 point) pouvant aboutir à l'élimination

BAREME de NOTATION des 3 EXERCICES LIES AU PISTAGE: C. X x N = Points			
EXERCICE	NOTATION (N)	PONDERATION	COEFFICIENT (X)
Quête - Travail à la longe	0 à 4	Appréciation Quête: -1 sur notation	10
Sureté dans la recherche	0 à 4	Nombre de rappels	8
Volonté dans la recherche - Comportement devant le gibier mort	0 à 4	Appréciation cdgm: -1 sur notation (voire élimination)	7
Notations minimales obtention des Prix	I prix = 85 points	II prix = 68 points	III prix = 50 points

La réussite préalable à l'exercice du coup de feu est obligatoire pour pouvoir participer à l'épreuve de pistage. Trois échecs à l'exercice du coup de feu et quatre à l'épreuve multi-races entraînent l'élimination du chien à toute inscription ultérieure.

Le sang où sabots utilisés pourront provenir des espèces suivantes : sanglier, cerf, daim, mouflon. Lors de l'épreuve, les pistes devront être tracées avec le sang / sabots provenant de la même espèce du gibier choisie.

La réussite de l'épreuve avec la notation exigée conduira à l'attribution du sigle de Travail de la Société Centrale Canine

« RSMRAS / T » (S = sang ; T = semelles traceuses)

Stabilité comportementale - Coup de feu

Ne prennent part à l'exercice que les chiens n'ayant pas encore obtenu ce qualificatif dument noté dans leur carnet de Travail.

Cet exercice a pour but d'évaluer la stabilité comportementale et l'équilibre du chien.

Le chien est déposé par son conducteur à côté de lui, couché ou assis, tenu de manière détendue au baudrier de chasse / longe par son conducteur. Le chien doit rester tranquille et avoir une attitude stable. Si le chien montre une instabilité comportementale significative par des signes évidents de peur voire d'agressivité avant, pendant l'exercice ou de peur panique au coup de feu, le chien est éliminé. Le coup de feu est donné au fusil de chasse - cartouche à blanc. En cas de réaction de surprise au coup de feu, un second coup de feu est imposé au x chien s concerné s.

La réussite comme l'échec à l'exercice doit être mentionné dans le carnet de Travail. Trois échecs à cet exercice entraînent l'élimination définitive du chien à l'inscription de l'épreuve.

Quête des indices :

Quelle que soit la méthode de pose des pistes, le conducteur sera mis dans une situation de contrôle de tir. L'emplacement du tireur (N° de piste) ainsi que l'angle de tir de 30° env. seront balisés. Aucune indication sur le sens de fuite ne sera donnée étant entendu que le sens de fuite se situe en avant de l'anschuss mais libre d'orientation. Sur ordre de son conducteur, le chien (tenu à la longe mi- déployée) devra quêter le nez au sol à partir de l'emplacement du tireur et trouver ainsi l'Anschuss (emplacement du gibier au moment du tir, comprenant des indices provenant des pieds ou de la cape utilisée : soies, sang tamponné,) qui sera situé à 30 mètres environ de l'emplacement du tireur. Le conducteur ne devra pas précéder le chien dans la zone de quête, de même qu'aucune autre personne ne devra y pénétrer avant que le conducteur ne signale l'Anschuss ou le départ de la piste. Il est accepté que le chien empaume la voie de fuite sans montrer les indices. Toutefois, le cas échéant, cela doit être clairement annoncé par le conducteur.

La notation de la quête tiendra compte de cette situation, en fonction du travail de quête effectif ayant pu être contrôlé.

Dans le cadre de cet exercice de quête des indices, un rappel peut être donné.

Temps imparti : 10 mn, pour trouver l'Anschluss ou partir sur la voie, ce départ étant annoncé par le conducteur.

Un Anschluss trouvé par une quête aléatoire, manquant de passion / motivation sans quête réelle sera pénalisé d'un 1 point de notation dans la « quête – travail à la longe ». (C. x 10)

Si le chien n'a pas trouvé l'Anschluss ou n'a pas empaumé la voie au bout de 10 minutes **ou lorsque le conducteur après avoir annoncé avoir empaumé la voie est en défaut** il sera mis sur la voie. Il lui sera décompté 1 pts de notation à la « quête – travail à la longe (C. x 10) ainsi qu'un rappel.

Pistage de la voie :

Le tracé de la piste aura une longueur d'environ 1000m. La piste sera âgée d'au moins 20 heures et comprendra 3 crochets à 90°. Dans le tracé de la piste, trois reposées simulées contenant des indices seront créées au-delà des 3 crochets ; elles devront être montrées par le chien et signalées par le conducteur. Ces reposées ne seront jamais placées à l'endroit d'un crochet.

Le travail s'effectuera obligatoirement à la longe. Celle-ci aura une longueur minimum de 6 m. Sur ordre de son conducteur longe en main, le chien devra suivre la piste ; il ne devra pas travailler le nez haut, en cherchant à éventer le gibier, mais au contraire, accomplir sa tâche méticuleusement, de préférence le nez au sol. **Deux rappels sur la voie ou un seul pour le cas où un rappel a déjà été donné** au cours de l'exercice de quête sont autorisés, le troisième étant éliminatoire. Ces rappels seront donnés dès que le chien aura empaumé une voie de change de façon franche et délibéré ou qu'en erreur il ne cherche plus manifestement à retrouver la voie. **En cas de rappel, le chien sera remis sur la voie et le sens de fuite sera donné. Toutefois, le chien devra progresser de lui-même sur la voie sans indication en amont de celle-ci.**

Deux méthodes de pose de la voie sont admises :

- Sang tamponné de sanglier / **autres** (25cl / km),
- Semelles traceuses (4 sabots).

Dans les deux cas, sang ou sabots, les indices dans les reposées doivent provenir d'un même animal.

Comportement devant le gibier mort :

Cet exercice doit mettre en évidence que le chien n'a pas peur du gibier. Cette appréciation sera effectuée lors de l'arrivée et de la prise de possession éventuelle de la cape en bout de piste. Le chien ne doit pas entamer le gibier retrouvé ni essayer de s'offrir la curée. Néanmoins, le fait de piller le gibier, de le mordre par passion de la chasse, ne sera pas considéré comme une faute. Un chien qui montre des signes évidents de peur du gibier et reste à distance sans aller au contact de la cape est éliminé.

Evaluation :

Stabilité – Coup de feu	Admis		
	I	II	III
Obtention des Prix			
Quête – Travail à la longe C. x10	4	3	2
Suret� sur la voie C. x 8	3	3	2
Volont� dans la recherche – Comportement C. x7	3	2	2
Notations minimales en points	85	68	50

Enregistrement des résultats :

Les résultats seront donnés et commentés en fin de journée par le Président du Jury ou les Chefs de Jury dans le cas de plusieurs groupes de Travail ; ces derniers annoteront les résultats (réussite / échec) dans les carnets de Travail. En cas de réussite, on remettra au conducteur un diplôme. Il pourra être remis au "meilleur chien" (travail) de la journée un prix.

Précisions apportées au règlement : (Dans l'ordre des exercices de l'épreuve)

Stabilité comportementale et coup de feu :

La dépose des chiens s'effectuera par groupe de Travail dans une zone à l'écart des dérangements de tierces personnes. Les chiens seront distants l'un de l'autre d'une dizaine de mètres au moins. La dépose peut s'effectuer couché ou assis, libre ou attaché. Dans ce dernier cas, les juges vérifieront que le lien soit bien détendu.

Le coup de feu sera donné à distance égale des chiens formant le groupe sans que le tireur ne soit visible par aucun chien. Les chiens insuffisamment préparés, manquant de stabilité psychique ou ayant un comportement déstabilisant pour le restant du groupe seront retirés et donc éliminés.

La Quête des Indices :

Pour permettre une bonne appréciation de cet exercice, l'organisateur situera l'anschluss artificiel dans un milieu ouvert (futaie, clairière) ; l'angle de tir de 30° doit être balisé. L'anschluss, est l'emplacement où le poseur équipé des semelles piétine et marque le sol d'une ruade, simulant un animal accusant une balle, en cas d'épreuve au sang, tamponner fortement le sol avec du sang. En tous les cas il convient de ne pas faire de cet anschluss une reposée.

A cet emplacement, seront rajoutés les indices notamment de la soie ou du sang de manière visible mais sans exagération. Les indices à l'anschluss proviendront du même animal dont on aura utilisé le sang ou les pieds pour tracer la piste.

Les Juges supervisent cet exercice, en tenant compte des données transmises par l'organisateur.

Le chien qui ne trouve ni Anschluss ni voie de fuite au bout de 10 minutes est mis sur la voie. Lui seront décomptés 1 point de notation dans la « quête et travail à la longe » et 1 rappel, le cas échéant ne lui resteront qu'un seul rappel sur la voie le second étant éliminatoire.

Le travail à la longe :

a) Pose des pistes.

Lors de la pose des pistes, la supervision d'un Juge est nécessaire recommandé, plus particulièrement lorsque l'organisateur n'est pas rompu à l'exercice.

La pose des pistes à l'aide de sang (25cl /km) sera effectuée en tamponnage. Les pieds utilisés dans les semelles traceuses proviendront d'un sanglier ou autres de 45 kg de poids vif au moins.

Les 4 pieds du même sanglier ou autres seront utilisés pour la pose de deux pistes de travail, (2 pistes maximum par paire de semelles) la cape correspondante sera posée en bout de piste.

L'emploi de pieds décongelés est autorisé. Pour assurer une décongélation totale avant emploi, ces pieds seront retirés du congélateur 40h auparavant.

Lors d'une épreuve avec huit chiens, l'organisateur devra être en possession :

- Le jour de la pose des pistes : de huit paires de pieds (quatre sangliers / autres) ;
- Le jour de l'épreuve : des capes correspondantes, avec la hure / tête, décongelées posées en bout de piste, la hure / tête étant orientée au sens d'arrivée du chien de telle sorte qu'elle soit visible pour lui.

b) Balisage des pistes.

Le balisage des pistes doit être régulier et discret. L'organisateur mettra à disposition du Jury un guide de terrain connaissant le milieu et le tracé des pistes. Il est recommandé d'effectuer un plan ou un relevé GPS des tracés des pistes tenu à disposition des Juges.

c) Dépose du gibier en bout de piste.

La cape du sanglier / autres sera déposée avec la hure / tête légèrement surélevée dans le sens d'arrivée du chien.

Les poseurs de cape se tiendront en silence, sous le vent à distance respectable du point d'arrivée.

d) Travail à la longe.

Après avoir pris connaissance des indices, le chien, sur ordre de son conducteur, doit empaumer la voie du gibier blessé.

Lorsque le chien tombe et demeure en défaut, le chef du jury, rappellera le conducteur afin qu'il remette son chien sur la voie. Il a droit à **un ou deux rappels, selon sa performance au travail de quête, le troisième étant éliminatoire.**

Il est permis au conducteur, de façon non répétitive pour les 3 premières conditions* ci-après, et après l'avoir signalé aux juges :

- de prendre les devants,*

- de faire les arrières,*

- de déposer momentanément son chien,*

- de baliser avec du papier / autres ses arrières et les reposées. Cependant, l'emploi d'un GPS est interdit durant tout le pistage.

Le travail des chiens sera jugé selon le style inhérent à chaque race.

Il est précisé que le travail à la longe prend fin à vue du gibier ou manifestation olfactive correspondante avant la prise de possession de l'animal.

Lors de l'évaluation, le temps mis pour effectuer la recherche n'est qu'un critère secondaire.

Toutefois, lorsqu'un chien reste en défaut ou sans avancée significative sur la voie de fuite pendant 10 minutes, les juges pourront remettre le chien sur la voie **en lui indiquant le sens de fuite. Juges et accompagnants restants en arrière du chien, ce dernier devant faire seul les devants)** et par conséquent décompteront un rappel.

Si la prestation d'un chien s'avère réellement insuffisante, les juges peuvent l'éliminer à tout moment. Cependant, l'élimination doit intervenir pendant le travail et non au terme de celui-ci.

Les spectateurs ne seront admis à suivre le travail à la longe qu'avec l'accord du conducteur, et se tiendront à une distance définie par les juges. La présence d'autres chiens durant l'exercice est interdite.

Le comportement du chien devant le gibier mort : Durée maximale 10 minutes.

En bout de piste, le chien devra aller naturellement et sans crainte au gibier.

Si le chien montre de l'appréhension, il peut être demandé au conducteur de libérer le chien de sa botte pour permettre l'approche. L'exercice est considéré réussi dès que le chien prend contact avec sa proie. Dans cette phase finale, le conducteur ne peut ni précéder son chien en direction de l'animal ni l'encourager de manière excessive.

Si le chien montre des signes évidents d'appréhension lors de cette phase la notation de « volonté dans la recherche » sera minorée d'un point de notation. C. x 7

Le chien qui montre des signes évidents de peur et ne prend pas contact avec le gibier en bout de 10 minutes sera éliminé.

Critères d'évaluation de l'épreuve

Evaluation de la Quête :

Le chien recherche de manière passionnée, méticuleuse et constante les indices le nez au sol, Il montre ces derniers et empaume la voie Annoncé par le conducteur : Très bon

Le chien se comporte comme ci-dessus, mais de manière moins concentrée..... : Bon

Malgré l'existence incontestable d'indices, le chien se montre peu concentré manque de passion et d'intérêt..... : Suffisant

Même incité par son conducteur, le chien manifeste peu d'intérêt ne trouve ni l'anschluss ni la voie, dépasse le temps imparti (10 mns)..... : Mis sur la voie par le Jury : décompte d'un point (1 point) de notation « quête - travail à la longue » C. x10 + un rappel.

Evaluation du travail à la longue :

1) Facteurs influençant le travail :

a) âge de la piste : piste artificielle (+ 20 heures)

b) météo :

Temps très chaud, vent sec, fort ensoleillement direct, pluie battante, gel.....: Difficile

Temps sec, couvert, rosée, pluie fine.....: Normal

Temps frais, humide.....: Facile

c) sol, végétation :

Sol nu (sans végétation) desséché / détrempé..... : Difficile

Sol sec, avec de la végétation basse - caillouteux.....: Normal

Sol humide, avec une végétation arrivant à la hauteur du nez du chien, aspérités rocheuses en surface..... : Facile

d) voies de change et autres difficultés :

Nombreuses voies de change fraîches, contact gibier à vue.....: Difficile

Indice et densité du gibier moyenne.....: Normal

Indice et densité du gibier faible..... : Facile

2) Travail du chien :

Son évaluation est laissée à l'appréciation du Jury, qui tiendra compte de faits particuliers créant des difficultés fortuites pouvant perturber le chien lors du pistage.

Pour obtenir la note 4 dans les trois critères d'appréciation, la quête comme le travail de pistage doivent être de grande qualité en précision et promptitude, **deux reposées au moins** devront être indiquées par le chien **et annoncées par le conducteur**..

Si un rappel est donné : la notation maximale ne peut excéder 3 en « sureté sur la voie » à condition que le travail global soit de qualité

Si deux rappels sont donnés : la notation maximale ne peut excéder 2 en « quête – travail à la longue » et 2 en « sureté sur la voie » à condition que le travail global soit satisfaisant

**Evaluation du comportement du chien devant le gibier mort : durée 10 minutes
(Cet exercice complète ou minore la notation de la Volonté affichée lors du Travail)**

Le chien ne manifeste aucune méfiance à l'approche et à l'égard du gibier : Très bon 4

Le chien manifeste une légère méfiance à l'égard du gibier. Montre un intérêt modéré pour le Gibier, légère tendance à entamer le gibier mort..... : Bon 3

Le chien manifeste une méfiance **affichée** à l'approche du gibier et montre peu d'intérêt : Suffisant 2

Le chien montre qu'il a réellement peur du gibier et ne s'en approche pas : Médiocre -Insuffisant /
Éliminé

**Additifs au Règlement
Validés par la SCC le : 28/01/2020**

- Les chiens ayant réussi l'épreuve sur piste de + 20 h pourront être représentés sur une piste de 40 h et ce quelque soit la méthode de pose. Cependant, dans le cadre d'une autre épreuve.
- Il est toléré aux organisateurs des associations de promotion de la recherche d'épreuves multi-races, l'inscription de chiens non –LOF mais **avec l'accord préalable de l'ACT où Club de Races parrainant l'épreuve en question**. Ces inscriptions ne pourront dépasser le quart inférieur du nombre de chiens inscrits lors de l'épreuve. (Ex 10 chiens inscrits / 2 chiens non L.O.F.)

Ce règlement annule et remplace tous règlements multi -races antérieurs sur pistes artificielles.



CENTRALE
CANINE